

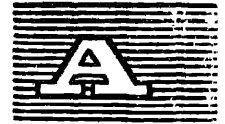
Document:-
A/CN.4/135/Add.1

Texte de la lettre de démission adressée au Président de la Commission, par Sir Gérald Fitzmaurice et par M. Kisaburo Yokota - Note du Secrétariat

sujet:
Vacance survenant après élection

*Téléchargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

L/CN.4/135/Add.1
3 mai 1961

Original: ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

Treizième session

NOMINATION A DES SIEGES DEVENUS VACANTS A LA COMMISSION

Texte de la lettre de démission adressée au
Président de la Commission par Sir Gerald Fitzmaurice
et par M. Kisaburo Yokota

Note du Secrétariat. A la séance d'ouverture de la treizième session de la Commission (sa 580e séance), le Président a annoncé qu'il avait reçu la démission de Sir Gerald Fitzmaurice et celle de M. Kisaburo Yokota. Après la lecture des deux lettres de démission, le Président a déclaré que les membres de la Commission en recevraient copie.

I

A S.E. Monsieur L. Padilla Nervo,
Président de la Commission du
droit international

Le 6 décembre 1960

Monsieur le Président,

Comme vous vous y attendiez sans doute, ma récente élection à la Cour internationale de Justice m'oblige à vous remettre ma démission de la Commission du droit international, aux travaux de laquelle j'ai participé plus de cinq ans, pendant six sessions.

C'est avec regret que je me démetts de mes fonctions, non seulement à cause de leur intérêt et du sentiment que j'ai eu d'apporter, avec mes collègues, une contribution directe au développement du droit international, mais aussi à cause de l'occasion que les sessions de la Commission m'avaient offerte de rencontrer régulièrement des collègues dont l'amitié m'est très précieuse.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire, en guise d'adieu, une constatation: l'importance du rôle que la Commission joue dans le développement du droit international est maintenant tout à fait manifeste et de récents événements l'ont mise en évidence. En travaillant dans ce sens, la Commission contribue aussi

/...

de manière sensible au maintien de la paix et de la sécurité, qui ne peuvent assurément pas subsister sans reposer sur un ensemble explicite de règles juridiques internationales reconnues et respectées de tous les Etats. Le rôle de la Commission n'est pas aussi évident ni aussi spectaculaire que celui d'organes politiques tels que le Conseil de sécurité et l'Assemblée des Nations Unies; il n'en est pas moins éminemment réel, il est indispensable. Il faut dire à l'honneur de la Commission qu'elle s'est toujours efforcée de s'acquitter de ses travaux scientifiques dans un esprit scientifique; il y a sans doute eu, du fait de cultures nationales différentes et de considérations analogues, des différences d'opinion, mais la Commission ne les a jamais laissé exercer une influence sensible sur ses travaux. Puisse-t-il en être toujours ainsi !

Je suis particulièrement heureux, Monsieur le Président, d'être resté assez longtemps membre de la Commission pour participer aux travaux de la session qui, grâce à votre présidence, a connu un tel succès.

Je voudrais également vous dire combien j'ai apprécié le travail du Secrétariat de la Commission, et en particulier celui de son Secrétaire, M. Liang. Ancien Président de la Commission et son Rapporteur général lors de trois autres sessions, j'ai été particulièrement bien placé pour observer le travail de M. Liang; il est donc peut-être à propos de dire qu'à ma connaissance, il n'a jamais eu d'autres mobiles que le désir désintéressé de s'acquitter de ses fonctions aussi bien que possible et de tenir la Commission au courant de tout ce qui intéresse ses travaux. En outre, et tout à fait indépendamment des fonctions courantes d'un Secrétaire, M. Liang a pu apporter directement sa contribution personnelle aux projets et textes de la Commission, dont la valeur est indubitable.

En conclusion, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous dire que je suivrai toujours de très près les travaux de la Commission et que je ne manquerai certainement aucune occasion de me rendre à Genève au cours des futures sessions pour reprendre contact avec ses membres.

J'envoie une copie de cette lettre à M. Liang et vous saurais gré de bien vouloir faire en sorte d'en donner aussi copie aux membres de la Commission, soit maintenant, soit au moment où la Commission se réunira.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, avec tous mes meilleurs voeux, les assurances de ma très haute considération.

Signé: G.G. Fitzmaurice

/...

II

Le 1er avril 1961

A S.E. Monsieur Luis Padilla Nervo,
Président de la Commission du droit international

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, en raison du travail considérable que m'impose ma nomination au poste de Président de la Cour suprême du Japon, en octobre dernier, de vous adresser ma démission de la Commission du droit international.

C'est avec un vif regret que je me vois obligé de prendre cette décision, car il m'a toujours été agréable de collaborer avec Votre Excellence et mes autres collègues de la Commission au cours des quatre dernières années.

Je voudrais, à cette occasion, vous exprimer ma plus sincère gratitude de l'amabilité dont vous avez fait preuve à mon égard pendant toutes ces années, et plus particulièrement de l'aide et du concours que vous avez bien voulu m'apporter lors de la dernière session de la Commission, où j'ai eu l'honneur d'exercer les fonctions de Vice-Président.

Je saurais gré à Votre Excellence d'avoir l'obligeance de communiquer au Secrétaire général des Nations Unies ma démission de la Commission.

Je serais également reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir transmettre à nos distingués collègues de la Commission mes sincères remerciements du concours qu'ils m'ont aimablement apporté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Signé: Kisaburo Yokota
